

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Publication : 13/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Dijon métropole - Maison de l'Europe en Bourgogne -Franche-Comté - Années 2025-2027

La Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté est une structure publique, régie personnalisée du Conseil régional, qui pilote deux centres d'information sur l'Union européenne en région, membres du réseau officiel de la Commission européenne *Europe Direct* . Elle a pour objectifs :

- d'informer le grand public sur le fonctionnement de l'UE, ses institutions, ses politiques et ses financements ;
- de diffuser l'information communautaire : mise à disposition de brochures, quotidiens, revues, magazines dans ses locaux et auprès de partenaires ;
- de conseiller les porteurs de projets et de les orienter vers les structures et organismes spécialisés, elle apporte aussi une première réponse aux demandes sur les financements européens ;
- d'animer des interventions et formations pédagogiques sur le fonctionnement et l'actualité de l'UE pour tous types de publics ;
- de favoriser le lien entre institutions et territoires : organisation de visites à Bruxelles et Strasbourg, mise en contact avec les députés européens, les DG de la Commission... ;
- d'organiser ou participer à des événements à caractère européen (fête de l'Europe, séminaires et conférences, forums...) ;
- de fédérer les initiatives locales et régionales afin de valoriser l'action de l'UE en région.

Considérant que le projet présenté ci-dessus par la Maison de l'Europe participe de ces politiques et qu'il contribue ainsi à une mission d'intérêt général, Dijon métropole entend accompagner le fonctionnement, les missions et activités de la Maison de l'Europe.

Différentes actions seront ainsi envisagées dans le cadre de cette convention :

- Apporter son soutien dans l'organisation et la mise en œuvre du Printemps de l'Europe organisé au mois de mai ;
- Proposer des débats sur les questions européennes ;
- Contribuer aux sessions de formation pour les agents et/ou les élus de la Métropole ;
- Mettre à disposition des ressources documentaires et matérielles pour les médiathèques, bibliothèques, maisons de quartier et autres espaces d'accueil du public;
- Proposer des interventions à tous les établissements scolaires des communes de la Métropole et plus particulièrement en direction des écoles élémentaires ;
- Contribuer le cas échéant à donner une dimension européenne à des événements organisé ou soutenus par la Métropole.

La Métropole s'engage à accompagner financièrement les actions entreprises par la Maison de l'Europe à hauteur de 25 000 € par an.

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025, pour une durée de trois ans à compter de sa notification. Elle prendra fin le 31 décembre 2027.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention, à conclure entre les parties, annexé à la présente et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le vice-président concerné, à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN POUR : 38
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 2 PROCURATION(S)